

Exclusif PUI, Satt, fonds : comment l'Université Paris-Saclay entend renforcer le pilotage de l'innovation

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°286671 - Publié le 19/04/2023 à 18:18

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 21/04/2023 à 07:59



Estelle Iacona -

« Notre dossier PUI (Pôle universitaire d'innovation) doit permettre de renforcer un pilotage stratégique et concret des sujets d'innovation à l'échelle de l'établissement Université Paris-Saclay. Il permettra de coordonner et renforcer les outils existants (Satt (Sociétés d'accélération du transfert de technologies), incubateurs, fablabs), voire d'en créer de nouveaux si nous constatons des manques. Il s'agit, en cinq ans, de faire de l'université le mo-

teur scientifique d'un cluster économique de rang mondial », déclare [Estelle lacona](#), présidente de l'Université Paris-Saclay, à News Tank, le 18/04/2023.

Elle s'exprime alors que le projet de l'Université Paris-Saclay est l'un des 29 pôles universitaires d'innovation qualifiés pour la deuxième étape d'évaluation auprès de l'État, le 11/04.

Outre plusieurs actions et objectifs adossés à la recherche de pointe (création d'entreprises deep tech, projets de recherche partenariale, niveau de financement des projets), Estelle lacona et ses équipes considèrent que « le cahier des charges de l'AAP (Appel à projets) était très centré sur la recherche. Or un enjeu important est celui des talents que l'on forme, à tous les niveaux du 1^{er} cycle au doctorat, et qui contribuent à innover dans les organisations qu'ils rejoignent ».

L'Université prévoit de passer de 7 000 à 14 000 étudiants sensibilisés à l'innovation : « Nous voulons que les diplômés de Paris-Saclay soient connus et reconnus pour leurs capacités à être innovants. Et je ne parle pas simplement d'innovation incrémentale : leur parcours au sein de l'université doit leur permettre de prendre les sujets sous des angles nouveaux, de formuler des questions nouvelles. »

L'établissement demande 14 M€ « essentiellement pour financer des moyens RH (Ressources humaines), en soutien de proximité pour les enseignants et les chercheurs ».

Les actions prévues pour la R&I (Recherche et innovation)

Estelle lacona indique que le projet PUI de l'Université Paris-Saclay prévoit « des actions et des résultats adossés à la recherche :

- la création de **35 entreprises deep tech par an** issues de ruptures de nos 220 laboratoires,
- d'augmenter le nombre de projets de **recherche partenariale**,
- d'augmenter le **niveau de financement par projet**, par exemple en améliorant ce que nous facturons aux entreprises pour l'accompagnement des thèses Cifre (Convention industrielle de formation par la recherche) - nous devons nous demander s'il est pertinent de facturer 30 000 € cet accompagnement lorsque la Cifre se fait avec CentraleSupélec et seulement quelques milliers d'euros si c'est dans une autre composante.
- **former et sensibiliser nos enseignants-chercheurs et doctorants** à l'entrepreneuriat ».

Un PUI autour des sept établissements de l'Université, d'ONR (Organismes nationaux de recherche), d'Incuballiance et de la Satt

Outre les sept établissements de l'Université (Universités d'Évry et de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, AgroParisTech, ENS Paris-Saclay (École normale supérieure Paris-Saclay), CentraleSupélec, IOGS (Institut d'optique Graduate School), IHES (Institut des hautes études scientifiques)), « tous les ONR seront membres fondateurs du PUI, sauf le CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) et l'Onera (Office national d'études et de recherches aéros spatiales) qui sont partenaires », indique la présidente.

« L'appui du CNRS (Centre national de la recherche scientifique) s'est en particulier traduit par la présence de Jean-Luc Moullet, DG (Directeur(rice) général(e)) délégué à l'innovation, lors de l'oral face au jury. Incuballiance, notre incubateur deep tech, et la Satt Paris-Saclay sont également fondateurs. Les incubateurs des établissements comme celui de CentraleSupélec, et d'IOGS, seront aussi au cœur des actions. »

Parmi les organisations partenaires, outre le CEA et l'Onera, on trouve Genopole, Gustave Roussy, trois communautés d'agglomération (Paris-Saclay, Versailles Saint-Quentin et Val de Bièvre) ainsi que les acteurs locaux de l'innovation comme les pôles de compétitivité. « L'EPA Paris Saclay devrait les rejoindre », ajoute Estelle lacona.

« Nous avons construit le dossier ensemble »

Interrogée sur la capacité des parties prenantes au projet à mutualiser leurs outils dans le cadre du PUI, Estelle lacona répond que « de manière générale, la philosophie de construction de l'université est de proposer des actions communes au bénéfice des étudiants et de la recherche, et les établissements membres choisissent d'y contribuer ou non. Imposer des collaborations est le meilleur moyen pour braquer les acteurs.

Nous parviendrons à faire des choses en commun, car nous avons construit le dossier ensemble et que nous mettrons sur la table des moyens nouveaux permettant de faire davantage ».

Les équipes de l'université lançaient les groupes de travail autour du PUI avec tous ses partenaires le 11/04. « Il s'agira d'un travail collectif et co-construit, car la mise en œuvre de la stratégie se fera dans tous nos campus, raison pour laquelle nous devons aligner tous les acteurs », indique pour sa part **Tania di Gioia**, directrice en charge de la recherche et de la valorisation de l'établissement.

L'exemple de la Cellule Europe

Pour illustrer le travail de mutualisation déjà engagé au sein de l'université, **Estelle Iacona** donne l'exemple de la cellule Europe « que nous avons créée en y finançant cinq postes et en prévoyant des actions nouvelles ».

« Cet engagement a incité les autres établissements à mettre des moyens aussi et nous a permis de constituer un guichet unique proposant un pool de services, une sorte de cabinet d'accompagnement interne » pour accompagner les chercheurs aux AAP européens.

« Aujourd'hui, il y a des référents Europe au niveau central, mais aussi au sein des établissements : le guichet unique peut les orienter vers des experts, peu importe qu'ils relèvent de telle ou telle institution. Sur le PUI nous voulons faire la même chose en matière d'accompagnement des relations entreprises. »

Un dossier qui « n'est pas commun avec IP Paris »

La présidente de l'université indique que le dossier de PUI « n'est pas commun avec IP Paris (Institut polytechnique de Paris), ce qui ne nous empêche pas de très bien collaborer. Mais l'État a fait le choix d'avoir deux pôles académiques à Saclay, cela se traduit dans les réponses à ce type d'appels à projets ».

Le projet d'IP Paris fait partie de ceux autorisés à poursuivre en deuxième phase de sélection des PUI, bien qu'ils « doivent encore s'y rendre éligibles, le jury ayant à évaluer leur nécessité et leur pertinence », indiquait le MESR (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) le 11/04.

Un PUI lié à d'autres projets portés par l'Université Paris-Saclay

Pour Estelle Iacona, le projet de PUI « s'inscrit dans une stratégie plus globale, il vise à donner une vision d'ensemble et à compléter les résultats d'AAP précédents ou à venir ».

ASDESR (Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche) : Création d'un CFA (Centre de formation d'apprentis) avec 1 800 formations disponibles d'ici 2025

Elle évoque la réponse à l'appel ASDESR (Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche) sur le développement des ressources des établissements, qui porte sur la formation tout au long de la vie et prévoit la création d'un CFA.

« La création de ce Centre de formation d'apprentis de l'Université Paris-Saclay a été approuvée par notre CA (Conseil d'administration) du 13/12/2022. Il va être le porteur de la stratégie de développement de l'apprentissage de l'université et va permettre de coupler l'excellence académique et les relations fortes avec le monde socio-économique.

Ce CFA répond à une réelle demande de la part du monde socio-économique : pouvoir former et professionnaliser les futurs collaborateurs et collaboratrices issus des formations de l'Université Paris-Saclay.

Pour cela, en partenariat avec les équipes pédagogiques et administratives de l'Université, il va s'attacher à développer une offre de formation en prise avec le tissu économique.

D'ici 2025, il ressemblera environ 1 800 apprentis répartis dans 80 parcours. »

AAP Idées (Intégration et développement des Idex et des I-Sites) : une cellule chargée des partenariats, « prototype » du PUI

Le projet de l'Université lauréat de l'AAP Idées [Intégration et développement des Idex et des I-sites] a quant à lui permis la création d'une cellule chargée des partenariats, rappelle la présidente.

« C'est un peu le prototype de notre PUI. Nous avons recruté le responsable voilà un an, après avoir bien pris le temps collectivement de définir son profil et ses missions. Nous sommes en train de recruter son équipe et les moyens du PUI doivent permettre de passer à une échelle supérieure. »

Vers un nouveau fonds pour succéder au Paris-Saclay Seed Fund

Pour **Tania di Gioia**, l'un des points bloquants pour amplifier et renforcer l'innovation de rupture issue du secteur académique, « ce sont les investisseurs et la capacité de l'écosystème d'investissement français et européen à croire dans nos technologies ».

Pour y répondre en partie, elle évoque le futur fonds de l'Université, qui doit succéder au Paris-Saclay Seed Fund monté en 2017 autour d'une capacité d'investissement de 50 M€.

« Notre fonds a bientôt terminé ses investissements. Quand il a été créé, il visait deux secteurs : l'informatique, dont le volet était géré par Partech Partners, et les sciences du vivant, volet géré par Kurma Partners. Nous voulions avant tout investir dans des start-up d'étudiants, car les investisseurs sont timides. Ils sont majoritairement absents sur la deep tech qui demande plus d'argent et dont le retour sur investissement est bien plus long. »

Maintenant que le fonds est en fin de vie, l'université s'est posé la question d'en lancer un nouveau. « Il est évident que la réponse sera positive, pour répondre aux besoins d'amorçage des projets entrepreneuriaux issus de notre écosystème », indique **Tania di Gioia**.

À ce stade, l'université juge le sujet prématuré pour donner plus d'information sur le projet et son calendrier.

La Satt, actrice incontournable de l'écosystème saclaysien

Membre fondateur du projet de PUI de l'Université Paris-Saclay, la Satt Paris-Saclay « joue un grand rôle dans notre écosystème, à la fois pour la maturation des projets, mais aussi pour la relation avec les entreprises. Nous l'associons également à nos actions de formation et de sensibilisation à l'entrepreneuriat », indique aussi Tania di Gioia.

Sylvia Cohen-Kaminsky, directrice de recherche CNRS et VP (Vice-président(e)) du conseil scientifique de la faculté de médecine de Paris-Saclay, le confirme à travers l'exemple de la maturation dont elle a pu bénéficier pour la start-up Alsymo, qu'elle a co-fondée le 01/09/2022.

La société développe un candidat médicament « first-in-class » contre l'hypertension artérielle pulmonaire et sa forme la plus grave, la maladie veino-occlusive pulmonaire.

Aujourd'hui directrice scientifique de l'entreprise issue de recherches initiées dans le cadre du Labex (Laboratoire d'Excellence) Lermite (Laboratoire d'excellence en recherche sur le médicament et l'innovation thérapeutique) de l'université à compter de 2012, elle témoigne : « Évoluer dans l'écosystème d'innovation de l'Université Paris-Saclay a permis d'actionner plusieurs leviers dans nos différentes phases de développement, à savoir :

- Le Labex Lermite.
- Le soutien du pôle de compétitivité Medicen.
- Le programme de maturation de la Satt Paris-Saclay, notamment pour réaliser une étude de marché, trouver un CEO (Chief executive officer), gérer la propriété intellectuelle, y compris à l'international, opérer des actions de communication, etc. »

« La Satt transforme les chercheurs en entrepreneurs »

Selon elle, « la Satt transforme les chercheurs en entrepreneurs. Pendant trois, quatre ans que dure la maturation, on baigne dans un environnement tel qu'on est ensuite très préparés à affronter les VCs ».

« Nous avons vraiment gagné du temps avec la Satt, et nous avons eu la chance de développer notre candidat médicament avec ses équipes, ce qui nous permet aujourd'hui d'avoir un business plan avec une vision à cinq ans pour la preuve de concept chez l'Homme. C'est un horizon tout à fait acceptable pour les investisseurs, sur la durée d'un fonds de dix ans en moyenne. »

Aujourd'hui, la start-up a pour objectif « d'apporter la preuve d'efficacité de son actif dans les cinq ans. La phase clinique 1 est prévue pour 2025 et la première preuve d'efficacité pour 2027 ». Elle cherche à lever des fonds, « environ 30 M€ ».

« Nous avons pour cela démarré un "roadshow" auprès des investisseurs en visant un premier tour de financement de 8 à 9 M€ » d'ici la fin 2023.



Estelle Iacona

Présidente @ Université Paris-Saclay (EPE)

Parcours

Depuis juin 2022	Université Paris-Saclay (EPE) Présidente
Depuis septembre 2007	CentraleSupélec Professeur
Mai 2022 - juin 2022	Université Paris-Saclay (EPE) Présidente par intérim
Mars 2020 - mai 2022	Université Paris-Saclay (EPE) Vice-présidente du conseil d'administration
Janvier 2019 - décembre 2019	CentraleSupélec Conseillère du directeur, chargée du projet Université Paris-Saclay
Janvier 2015 - juillet 2019	École centrale Casablanca Membre du conseil
Décembre 2016 - janvier 2019	CentraleSupélec Directrice générale déléguée formation et recherche
Octobre 2016 - janvier 2019	CentraleSupélec Vice-présidente aux affaires académiques et à la recherche
Janvier 2015 - septembre 2016	CentraleSupélec VP et responsable de la recherche
Mars 2014 - décembre 2014	Supélec Directrice de la recherche et des partenariats industriels
Janvier 2012 - décembre 2014	Ecole Centrale Paris Directrice de la recherche
Janvier 2010 - janvier 2013	Laboratoire EM2C - CNRS Directrice
2000 - 2001	Johns Hopkins University (Baltimore, USA) Chercheuse

Établissement & diplôme

Depuis 1996	Polytech Nantes (École polytechnique de l'université de Nantes) Ingénieure diplômée
1996 - 1999	CentraleSupélec Titulaire d'un doctorat de Centrale Paris

Fiche n° 18388, créée le 08/07/2016 à 10:13 - Màj le 29/06/2022 à 16:55



Université Paris-Saclay (EPE)

Etablissement de type expérimental

Catégorie : Université

Général

Date de création	06/11/2019
Statut	EPCSCP de type expérimental
Tutelles	Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche
Implantations (dont siège)	Paris-Saclay (siège)
Composantes	• établissements-composantes avec PMJ : AgroParisTech, CentraleSupélec, l'École normale supérieure Paris-Saclay et l'IOGS ; • universités membres-associées par convention, les universités de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines et Évry-Val-d'Essonne ; • intègre également l'Institut des hautes études scientifiques, organisme de recherche, fondation reconnue d'utilité publique.
PIA	Idex Université Paris-Saclay
Présidence	Présidente : Estelle lacona (élue le 28/06/2022)

Effectifs étudiants

2019-20	47 344
---------	--------

2020-21	52 516
---------	--------

Source(s) : Open Data Esri

Inscriptions principales et secondes (source : Open data du Mesri)

Effectifs de doctorants contractuels

2018-19	705
2019-20	723

Source(s) : Open Data Mesri

Effectifs E-C titulaires

2018-19	1 283
2019-20	1 313

Source(s) : Open Data Mesri

Maîtres de conférences et professeurs des universités exclusivement.

Produits encaissables (M€)

2020	361,9 M€
2021	459,7 M€

Source(s) : Open data Mesri

Les produits encaissables correspondent aux produits de fonctionnement de l'exercice qui se traduisent par un encaissement (à différencier des produits sans flux de trésorerie). Ils comprennent essentiellement : • la subvention pour charges de service public ; • les ressources propres.

Dépenses de personnel (M€)

2020	284,1 M€
2021	303,1 M€

Source(s) : Open data Mesri

Fonds de roulement (en jours)

2020	52,8
2021	34,0

Source(s) : Open data Mesri

Fonds de roulement en jours de charges décaissables

Résultats PIA

Excellences

Vague 1 (2017) : 32M€

AMI CMA

Vague 1 (2022) : 11,45M€ pour 1 projet

Fiche n° 9319, créée le 06/11/2019 à 04:21 - MàJ le 06/11/2019 à 16:49

© News Tank Éducation & Recherche - 2023 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »